

ARRETE N° POL -121/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement sur la rue du Réservoir afin de permettre la réalisation de travaux (terrassement et raccordement ENEDIS) par l'Entreprise SERPOLLET Occitanie – **du 15/06/2026 au 24/06/2026.**

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux (terrassement et raccordement ENEDIS) sur la rue du Réservoir par l'Entreprise SERPOLLET Occitanie, du Lundi 15 Juin 2026 au Mercredi 24 Juin 2026.

La circulation et le stationnement seront règlementés au n°11 rue du Réservoir de la manière suivante :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **Empiètement sur chaussée**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, et éventuellement un alternat par feux ou manuel, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont, Chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne [22/05/2026](#)

Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

